



Déclaration de la Plate-forme Souveraineté alimentaire

Bruxelles, 1998

Nous, associations représentatives de la société civile en Communauté française et germanophone de Belgique, réunies dans la Plate-forme Souveraineté alimentaire en vue de promouvoir la sécurité alimentaire et de contribuer au suivi du Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA), souscrivons globalement à la déclaration du Forum des organisations non gouvernementales (ONG) de Rome de novembre 96. En particulier, nous identifions les mêmes causes essentielles de l'insécurité alimentaire: globalisation de l'économie, manque de contrôle des multinationales, diffusion de certains modèles de consommation, atteintes à l'emploi et aux économies, déstructuration des systèmes agricoles familiaux, évolution de l'agriculture et de l'élevage, prix agricoles artificiellement bas et dumping, aide alimentaire inadéquate, réduction des stocks mondiaux, effets pervers de l'ajustement structurel et de l'endettement excessif, politiques nationales inadaptées et corruption, dégradation de l'environnement, épuisement des ressources naturelles...

Etant donné nos pratiques actuelles d'information des populations et de dialogue avec les pouvoirs publics, nos possibilités d'action et nos sensibilités en ces domaines, nous avons défini une série de principes essentiels et de champs d'action. Nous avons aussi identifié les enjeux auxquels nous comptons donner priorité en ce qui concerne la recherche de la sécurité alimentaire et la promotion des mesures de suivi du SMA.

Nos principes de base pour promouvoir la sécurité alimentaire

Principe 1. Permettre l'implication des acteurs privés les plus concernés -en particulier paysans, petits exploitants agricoles, éleveurs, pêcheurs, autres petits producteurs, consommateurs- dans la définition et la mise en oeuvre des politiques de sécurité alimentaire et des politiques liées (agricoles, environnement...)

- promouvoir une approche base-sommet: les politiques doivent être définies à partir des priorités exprimées par les petits producteurs et consommateurs organisés ;
- garantir aux petits producteurs et consommateurs organisés les moyens politiques (exemples: liberté d'association, droit à s'organiser et droit de parole

vis-à-vis des Etats...), économiques (exemples: droit à la terre, contrôle des filières de production par les petits producteurs, accès au crédit...), juridiques (législations protégeant les droits des plus faibles);

- assurer l'égalité des droits des populations, en particulier des femmes, paysans, peuples natifs et consommateurs;
- promouvoir le droit au développement, rural et agricole en particulier, dans toutes les régions du monde;
- promouvoir en priorité le commerce local et régional qui renforce les acteurs locaux.

Principe 2. Responsabiliser et garantir des moyens d'action aux acteurs publics en vue du renforcement de la sécurité alimentaire

- Les pouvoirs publics ont une responsabilité ultime en matière de sécurité alimentaire aux différents niveaux (du local au national et à l'international).
- Les pouvoirs publics doivent avoir les moyens financiers leur permettant de renforcer la sécurité alimentaire (ce qui est souvent contrarié par les orientations actuelles de l'ajustement structurel et le service des dettes extérieures).
- Les pouvoirs publics et les Etats ont l'obligation de garantir le droit à la sécurité alimentaire et doivent disposer des moyens politiques nécessaires, notamment du droit d'instaurer les politiques agricoles adaptées.
- Il faut promouvoir l'Etat de droit et les possibilités de contrôle de l'Etat par les citoyens les plus faibles, petits paysans et consommateurs pauvres en particulier.
- Il faut permettre aux Etats, y compris aux moins puissants, de contribuer à la définition de l'ordre économique international (quelle globalisation, rôle des pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) dans la Convention de Lomé (convention entre l'Union européenne et les Etats ACP), problématiques parallèles pour les autres régions, rôle des petits Etats dans l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et les organisations internationales.
- Il faut promouvoir la mise en place, par les Etats, de politiques assurant des emplois rémunérateurs, un accès pour tous aux services sociaux minimaux (soins de santé, éducation...), ainsi que la garantie de revenus minimaux pour tous (en instaurant des couvertures sociales assurant la sécurité alimentaire par des systèmes de sécurité sociale ou autres).

Principe 3. Promotion de modèles de production agricole et de consommation alimentaire compatibles avec la gestion durable des systèmes agricoles sur le plan économique, social et environnemental

Il faut:

- internaliser les coûts de la dégradation environnementale;
- empêcher le dumping écologique;
- respecter les ressources naturelles, y compris énergétiques, à la base des systèmes locaux de production agricole et alimentaire;

- privilégier les systèmes agricoles reposant sur l'exploitation familiale;
- promouvoir le développement agricole sur base des systèmes de production paysans respectueux de l'environnement;
- promouvoir des modèles de consommation alimentaire compatibles avec la sécurité alimentaire, les systèmes culturels et la santé des consommateurs.

Nos priorités pour la sécurité alimentaire

Priorité 1. Souveraineté alimentaire et commerce international

Régulation des politiques relatives au commerce agricole

- En vue de préparer la renégociation des accords agricoles à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), il faut:
 1. réformer la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne en favorisant dans le monde des systèmes agricoles paysans qui soient durables et renforcent la sécurité alimentaire;
 2. faire adopter un code de conduite sur la sécurité alimentaire;
 3. mettre en place une convention internationale sur la sécurité alimentaire;
 4. faire inscrire dans les futurs accords de l'OMC des dispositions en faveur de la souveraineté et de la sécurité alimentaires;
 5. légitimer et renforcer la droit à la souveraineté alimentaire;
 6. faire appliquer la décision ministérielle de Marrakech visant à compenser les effets négatifs résultant des accords du cycle de l'Uruguay du GATT (accord général sur les tarifs et le commerce) qui toucheraient les pays les moins avancés et les pays importateurs nets de produits alimentaires.
- En vue du renouvellement de la Convention de Lomé, il faut:
 1. intervenir dans la discussion actuelle en introduisant nos priorités en matière de sécurité alimentaire et de défense des systèmes agricoles et paysans durables;
 2. évaluer et empêcher les effets négatifs des programmes du FED (Fonds Européen de Développement) de l'Union européenne dans le domaine de la sécurité alimentaire;
 3. permettre une contribution effective des gouvernements des pays ACP et des société civiles dans la définition des nouveaux cadres de coopération.

Priorité 2. Souveraineté alimentaire et défense des (systèmes) paysans

- Afin d'améliorer l'accès des paysans aux moyens de production (terres, ressources naturelles, crédits, semences, intrants...), il faut:
 1. imposer, dans les différents fora où se discute la libéralisation des investissements, y compris agricoles, une définition des droits et devoirs des investisseurs qui soit favorable aux paysans, agriculteurs familiaux et peuples indigènes;

2. éviter que les diverses législations internationales, notamment celle adoptée en matière de brevetage du vivant, ne portent atteinte aux paysans, agriculteurs familiaux et peuples indigènes.
- Il faut renforcer le contrôle par les organisations paysannes des filières de commercialisation des produits agricoles.
 - Il faut renforcer les organisations paysannes au niveau local et leur structuration nationale et internationale.
 - Il faut renforcer le commerce équitable, respectueux de l'environnement et économe en ressources naturelles.
 - Il faut renforcer les recherches agricoles favorables à la sécurité alimentaire, aux paysans, aux systèmes agricoles durables¹ et à la diversité biologique et paysagère.
 - Il faut développer l'intégration régionale et locale de manière à renforcer les acteurs locaux par:
 1. la promotion du commerce local et régional;
 2. le développement des infrastructures régionales de communication;
 3. le soutien de l'intégration des activités locales de production et de transformation.

La Plate-Forme Souveraineté Alimentaire

Elle réunit des ONG de développement (Centre National de Coopération au Développement, Collectif Stratégies Alimentaires, OXFAM Solidarité, Entraide et Fraternité, FIAN Belgique, SOS Faim, etc), d'organisations rurales (Fédération Wallonne des Agriculteurs, Front Uni des Jeunes Agriculteurs, Mouvement pour l'Agriculture Paysanne, etc), des mouvements de défense de l'environnement (Pesticide Action Network, Jeunesse et écologie, etc) et de consommateurs (Consumer Group, Réseau des Consommateurs Responsables).

Les objectifs de la PFSA sont l'échange d'informations, la sensibilisation de l'opinion publique, la promotion au Nord comme au Sud de systèmes agro-alimentaires basés sur le droit des populations à décider de leurs politiques agroalimentaires.

Secrétariat : CNCD, 9, Quai du Commerce, 1000 Bruxelles tél 02/250 12 61

¹ un système agricole durable est un système dans lequel la production se fait sur base de pratiques agricoles et de structures économiques et sociales qui permettent le maintien des capacités productives tant pour les producteurs, les consommateurs et autres acteurs et contribuent à la sécurité alimentaire à long terme.